

## RÈGLEMENT DU MARATHON PHOTO

à l'occasion des Journées du Patrimoine  
Dimanche 21 septembre 2025

*Ce règlement est provisoire ; il pourra être légèrement modifié d'ici le 21 septembre*

1- **Frais d'inscription** : gratuits

2- **Inscriptions** :

- en ligne <https://framaforms.org/inscription-au-marathon-photo-du-21-septembre-a-labruguiere-organise-par-le-musee-arthur-batut>
- ou à l'accueil du centre culturel

3- **3 catégories** : moins de 12 ans – 12 à 18 ans – adultes

4- **Appareils autorisés** : smartphone, appareil photo numérique

5- **Les photos** :

- Le **thème** sera dévoilé à 9h30, le jour du marathon
- Elles devront être prises sur la commune de **Labruguière, entre 9h30 et 12h30**
- S'il y a des **personnages**, il faut leur accord formel (sauf photo de foule en public)
- **Nombre de photos** par participant : sera annoncé le jour du marathon
- **Format d'image** :
  - Jpeg quel que soit le type d'appareil utilisé
  - Pour les appareils photos numériques : résolution maximum de 3500 x 5000 pixels (équivalent d'un tirage A3 de bonne qualité)

6- **Transmission des photos**

- **Smartphone** : Par mail (les modalités précises seront données le jour même)
- **Appareil photo numérique** : se munir de votre ordinateur portable pour faire la sélection des photos et d'éventuelles retouches.

Pour les deux types d'appareil, venir autant que possible avec le **cordon permettant le transfert** des images, au cas où il y aurait des soucis avec le transfert.

7- **Les critères du jury** :

- Il ne s'agit pas d'un concours de technicité photographique, mais de **créativité**.
- Le jury sera sensible à toute recherche créative : composition, cadrage, point de vue, travail avec la lumière, rendu des matières etc. mais pas aux d'effets, filtres etc. en post-production.
- Cohérence avec le thème

## 8 – Récompenses :

- **Pour tous** : 1 diplôme
- **Adultes** :
  - Pour les 3 premiers : 1 photo encadrée d'Arthur Batut liée au patrimoine Labruguiérois.
  - Pour les 10 premiers : 2 livres sur la photographie
- **Ados** :
  - Pour les 3 premiers : un appareil argentique noir et blanc jetables + un stage d'une ½ journée en labo : découverte de l'argentique, et tirages de photos prises avec l'appareil jetable.
- **Enfants** :
  - Pour les 3 premiers : 1 appareil numérique fantaisie

8- **Les participants mineurs** sont sous l'entière responsabilité de la personne majeure qui les accompagne.

9- **La participation est réservée aux amateurs** et non aux professionnels de la photographie.

10- Tout participant jouit du plein droit d'exploitation de ses photographies conformément au **code de la propriété intellectuelle**. Cependant, il autorise le *Musée Arthur Batut* à les utiliser à des fins de promotion ou lors de manifestations culturelles (avec la mention de l'auteur). Mais elles sont déclarées sans valeur commerciale.

11- La participation au concours entraîne **l'acceptation sans réserve** du présent règlement et des décisions prises par le jury et les organisateurs.

## *Organisation de la journée*

**9 h / 10 h** Accueil : café, thé, petits gâteaux, renseignements  
Dernières inscriptions / distribution du règlement

**9 h 30** Annonce des thèmes, Début des prises de vues

**11 h / 12 h 30** Réception des photos

**12 h 30 / 14 h** Repas libre.

**14 h à 14 / 45** Projections en boucle dans la salle de spectacles de toutes les photos des concurrents, et de photos d'Arthur Batut.

**14 h 45** remise des récompenses

**15 h** verre de l'amitié